

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 007-846/15/CC

■ Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Pégase et approbation d'une convention.

DPEATSV 15/12786/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole apporte son soutien aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes, au développement d'une offre foncière et immobilière dédiée ainsi qu'au développement de filières d'avenir. A ce titre, elle soutient en fonctionnement l'action des sept pôles de compétitivité principalement impliqués son territoire : Optitec, Eurobiomed, Pegase, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capénergies, Risques, et participe au financement des projets de Recherche et Développement sur son territoire en abondant au FUI (Fonds Unique Interministériel).

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit de l'Etat tous les trois ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, "l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi ».

Le pôle de compétitivité Pegase compte fin 2014, 336 adhérents dont 58 sur le territoire de MPM. Il associe de grands industriels dont Airbus Hélicopters, Bonnans SA, Daher Aerospace, Aeromecanic sur le territoire de MPM et de nombreux laboratoires de recherche tels que l'IRPHE (Institut pour les Phénomènes Hors Equilibre), le L2MP (Laboratoire Matériaux et Microélectronique de Provence), l'Onera, Centrale Marseille.

La filière aéronautique est prépondérante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 40 000 emplois. Elle représente 30 % de la recherche-développement régionale, ce qui permet notamment à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'être le leader mondial de la production d'hélicoptères et le leader européen concernant les satellites et essais.

Appuyé sur ces compétences, le pôle de compétitivité « Pégase », a pour ambition de créer une nouvelle génération de systèmes aéronautiques et spatiaux répondant à l'émergence d'usages nouveaux. Ces technologies sont principalement destinées à la protection des personnes et au développement des territoires.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Les quatre domaines d'actions stratégiques du pôle sont : les nouveaux services aériens, les solutions spatiales, les dirigeables et les hélicoptères.

Les principaux objectifs généraux de développement du pôle dans les trois à six ans sont :

- la croissance des Pme sous l'angle de l'accès aux marchés et aux donneurs d'ordres
- la concrétisation du positionnement du pôle comme leader sur l'émergence des applications aéronautiques et spatiales
- la création d'emplois sur cette thématique
- l'accompagnement des entreprises à l'international

Les principaux éléments de bilan 2014 du pôle sont :

- montage de projets de R&D collaboratifs : 32 projets labellisés en 2014
- animation de la communauté des membres
- parcours de développement des entreprises (croissance, business...) avec le programme Pegase Croissance
- actions de développement à l'international (salons professionnels tels que le salon du Bourget, collaboration avec des clusters européens)

Les actions stratégiques du pôle pour 2015 sont :

- favoriser l'émergence des projets de R&D collaboratifs - développer le réseau et animer la communauté des membres du pôle- favoriser l'internationalisation des entreprises à l'international- faciliter l'accès à l'emploi et à la formation
- Sur le territoire de MPM, le pôle Pegase est très impliqué dans le projet Henri Fabre situé sur le Technoparc des Florides à Marignane. Le projet Henri Fabre est destiné à soutenir le développement du pôle aéronautique et mécanique de l'est de l'étang de Berre. Le projet intègre trois composantes : un pôle Mécanique, Matériaux et Procédés, un pôle services avancés à l'industrie ainsi qu'un pôle formation. Le Technoparc offre quant à lui des solutions foncières et immobilières pour l'accueil d'entreprises.

Par ailleurs, le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, 1er pôle français en mécanique-énergétique concentrant de fortes compétences académiques en sciences pour l'ingénieur, travaille étroitement en lien avec le pôle Pegase et le projet Henri Fabre.

MPM largement concernée sur son territoire par cette filière, affirme son soutien au pôle de compétitivité Pegase dont l'objectif est de valoriser ces secteurs d'activité porteurs pour l'économie locale.

Le budget prévisionnel du pôle Pegase pour 2015 s'élève à 1 237 815 euros.

Budget consolidé collectivités A / B POLE PEGASE							
Intitulé des dépenses	TOTAL	A	B	Ressources	TOTAL	A	B
60 - Achats	11 668	8 623	3 046	74 - Subventions			
604 - Etudes et prestations diverses	7 000	7 000					
605 - Achats de matériels, équipements				Etat	300 000	220 000	80 000
606 - Achats .. fournitures	4 668	1 623	3 046				
607 - Achats de marchandises				Union Européenne			
61 - Services extérieurs	246 566	91 928	154 639				
611 - Sous traitance générale	182 750	69 750	113 000				
613 - Locations bureaux	36 578	12 712	23 866				
615 - Entretien et réparation	10 636	3 696	6 940	Région PACA	300 000	220 000	80 000
616 - Assurance	8 820	3 065	5 755				
617 - Etudes et recherche							
618 - Divers	7 782	2 705	5 078				
				Département	40 000	-	40 000
62 - Autres services extérieurs	168 349	80 098	88 251	CG 06	5 000	-	5 000
621 - Personnel détaché	11 376	11 376		CG 13	15 000	-	15 000
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honor	34 736	12 071	22 664	CG 83	-	-	-
623 - Publicité, public., relations publiques	58 000	30 000	28 000	CG 84	20 000	-	20 000
625 - Déplacements, missions et réceptions	56 870	24 090	32 780				
626 - Frais postaux et frais de télécom.	7 367	2 560	4 807	EPCI	180 000	-	180 000
627 - Services bancaires				Marseille Provence Métropole	20 000	-	20 000
				Agglo Salon	30 000	-	30 000
64 - Charges de personnel	648 213	258 991	389 222	Pays d'Aix	20 000	-	20 000
641 - Rémunérations de personnel	427 820	170 935	256 885	Toulon Provence Méditerranée	20 000	-	20 000
645 - Charges sociales	220 392	88 056	132 336	CASA	18 000	-	18 000
				COGA	15 000	-	15 000
65 - Autres charges de gestion courante				Ouest Provence	25 000	-	25 000
				NCA	20 000	-	20 000
				Autres collectivités	12 000	-	12 000
66- Charges financières				Total des financements publics	1 040 000	440 000	600 000
661 - Charges d'intérêts							
68 - Dotations				Autofinancement	255 834	-	255 834
aux amortissements et aux provisions	1 038	361	677	Prestations de services	102 834	-	102 834
681 - Dotations aux amortissements	1 038	361	677	Ventes de marchandises	-	-	-
et aux provisions				Cotisations	153 000	-	153 000
				Participation PME	-	-	-
Emplois des contributions en nature	161 980	5 000	156 980	Contributions en nature	161 980	5 000	156 980
Bénévolat	161 980	5 000	156 980	Valorisation du bénévolat	161 980	5 000	156 980
Locaux et matériels				Dons en nature	-	-	-
Prestations				Prestations	-	-	-
Total dépenses	1 237 815	445 000	792 815	Total ressources	1 237 815	445 000	792 815

Il convient d'approuver la convention avec le pôle de compétitivité Pégase, relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

L'intérêt de soutenir le développement du pôle de compétitivité Pégase.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20 000 euros au pôle de compétitivité Pégase.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec le pôle de compétitivité Pégase.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé» - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Emploi, à
l'Enseignement supérieur, aux Technopôles et
à la Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et Enseignement
superieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER